

PRÉCIS

CONCERNANT QUELQUES SUJETS DE
GESTION

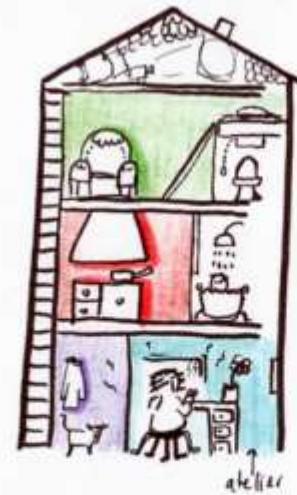
juin 2017



TELEPHONE & INTERNET

Ligne perso → PRISE EN CHARGE à 50 %

Ligne pro → PRISE EN CHARGE à 100 %



FRAIS D'ATELIER À DOMICILE

- travaux adaptat° local
- matériel informatique
- frais de connexion

- Eau + électricité
- chauffage
- loyer

PRISE EN CHARGE aux FRAIS RÉELS sur justificatifs (of course)

PRISE EN CHARGE en fonction du "taux de la surface utilisée par l'atelier".

Goodyssée

2/2

- 5) Propriétaire (lucky you!)
- loyer = base locative en fonction de la taxe d'habitation
 - faire une déclaration "Résidence locatif" en plus.



LA MUTUALISATION

- désormais
- APPLICATION STRICTE
- du PRINCIPE

à savoir:

12 %

du CHIFFRE d'AFFAIRES

au sens Goodystien du terme, soit:

$$[\text{VENTES HORS TAXES} - (\text{SOUSTRAITANCE}) - (\text{ACHAT DE MARCHANDESIES})]$$

« SOUSTRAITANCE » = « une entreprise confie partiellement sa production à une autre. Les produits sont fabriqués sous sa responsabilité et son contrôle ». Cpte achat 6119.

« ACHAT MARCHANDEISE » = « Marchandise achetée en vue d'être revendue sans transformation ». Compte achat 6079.



FRAIS KILOMÉTRIQUES

- transmettre une copie du contrat d'assurance
- chaque année, copie de la CARTE GRISE à transmettre.

PRISE EN CHARGE

- jusqu'à 5000 km/an → 0,49 €/km
- au-delà de 5000 km/an → 0,29 €/km
(il faut prendre alors le train ou le vélo)

SANTÉ DANS WINS COOP



Goodyssée virgin